



**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE
PORT DE BREST**

La société AMB, occupe, en vertu d'une AOT, le bien référencé PBR-PMM Brest Terminal, d'une superficie de 23 735 m² ainsi que 256 prises électriques, dépendant du domaine public portuaire.

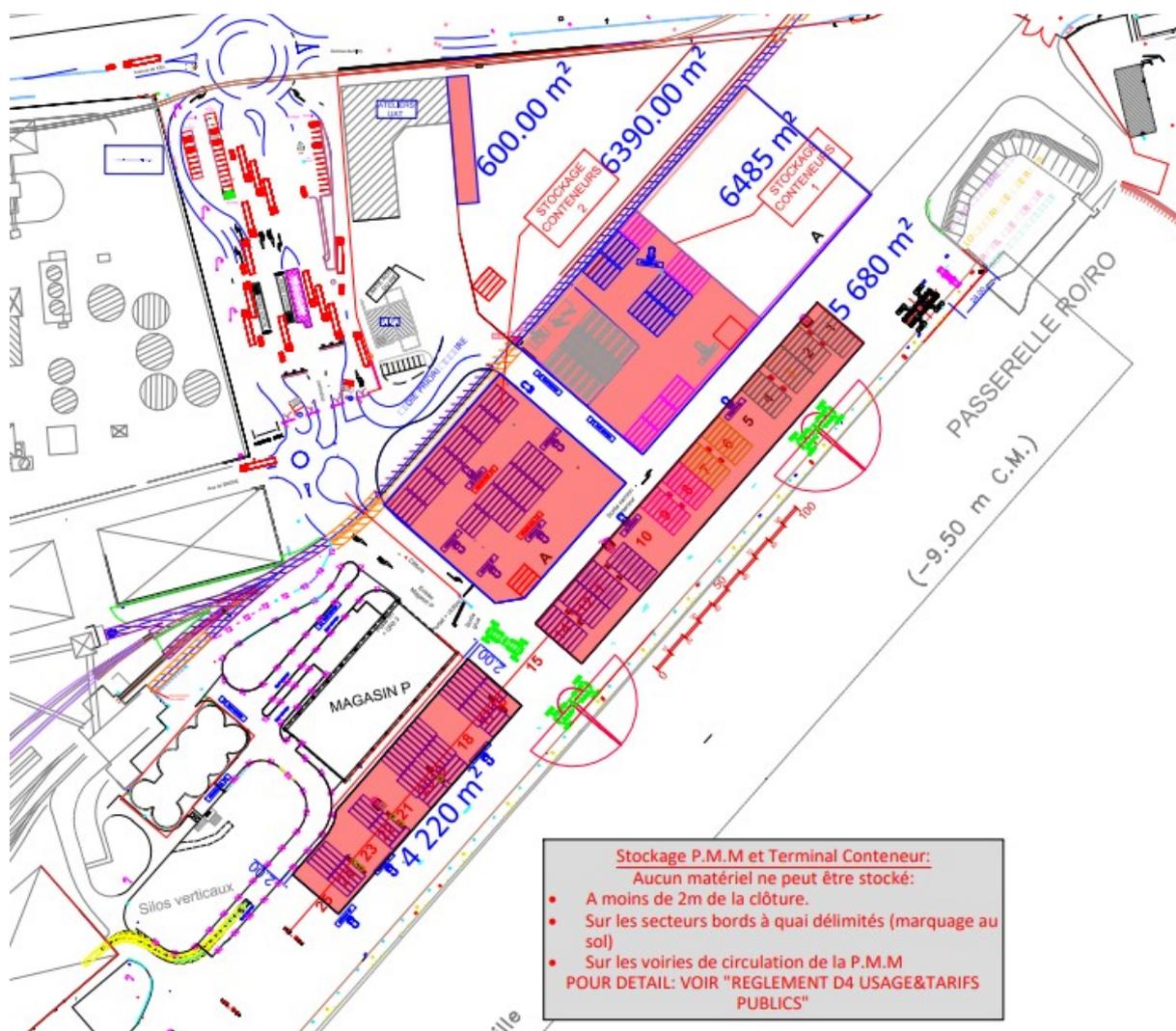
Cette convention étant échue, la société AMB a manifesté son intérêt pour poursuivre son activité et de bénéficier d'une nouvelle convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime.

Brest Port envisage de délivrer à la société AMB, pour les besoins de son activité, une autorisation d'occupation temporaire, constitutive de droits réels, pour :

- Le bien référencé PBR-PMM Brest Terminal, d'une superficie de 23 735 m²
- 256 prises électriques
- Durée de 1 an, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, Brest Port prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de la société AMB et s'assure, par la présente publicité, et avant signature des titres, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai d'un mois suivant la publication de la présente.

Plan descriptif des emprises



Critères retenus pour la sélection

- Activité économique portuaire et maritime (création de services nouveaux, consolidation de services existants, impact sur activités préexistantes...) : **60 %**
- Performance économique de la proposition : Solidité économique du projet : Chiffres d'affaires prévisionnel de l'activité envisagée et nombre d'emplois induit (maintien, création) : **20 %**
- Performance énergétique et environnementale de la proposition : approche globale de maîtrise des émissions de GES liée à l'activité (réduction des émissions en exploitation, intégration du service dans la chaîne multimodale) : **20 %**

Renseignements

bertrand.lamouroux@brest.port.bzh

Tél. 02 98 14 77 54